



**Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire (consultative et non décisionnelle)
du vendredi 3 avril 2020 à 14 h.**

Réf. 1242

Diffusion à distance par Zoom.

Ordre du jour :

1. **Mot de bienvenue et procédures de la réunion**
2. **Instances SPPCM**
3. **Fonctionnement du comité exécutif durant la crise**
4. **Négo**
5. **Reprise des cours - Télé-enseignement**
6. **Questions et réponses**
7. **Levée de l'assemblée**

1. Mot de bienvenue et procédure de la réunion

Soixante-neuf professeurs-es sont présents-es.

Alexandre Lahaie souhaite la bienvenue et ses meilleurs vœux de santé à toutes et tous. Il explique qu'il ne s'agit pas d'une assemblée décisionnelle, mais informative et consultative. Il explique le déroulement de l'assemblée. Les officiers-ères syndicaux-les présentent chacun des sujets à l'ordre du jour et une période de questions-commentaires s'ensuit sur l'ensemble des sujets. Andréane St-Hilaire prend les tours de parole et ouvre les micros à tour de rôle. Afin de permettre à toutes et tous de s'exprimer, trois minutes sont accordées par tour de parole. Nathalie Pilon gère le temps.

2. Instances SPPCM

Ariane Robitaille présente la résolution adoptée par le comité exécutif visant à reporter toutes nos instances syndicales (assemblée, bureau syndical et comité des affaires pédagogiques) jusqu'au moment où l'interdiction de rassemblement sera levée. Des assemblées consultatives pourront toutefois être convoquées. Le service juridique de la CSN et la FNEEQ ont émis un avis juridique et des recommandations de ne pas tenir d'assemblée décisionnelle à distance ni de vote à distance puisqu'il n'est pas possible de s'assurer que tous-toutes nos membres ont accès à la vidéoconférence à distance, qu'il n'est pas possible d'identifier les personnes en ligne, que cette pratique n'est pas prévue aux statuts et règlements du syndicat, sans compter qu'un vote à scrutin secret pourrait aussi être demandé en tout temps. Les votes de grève et l'élection de l'exécutif syndical doivent aussi se tenir à scrutin secret. De plus, les décisions prises à distance pourraient être légalement contestées par un-e membre ou par la partie patronale. Dès la levée de l'interdiction de rassemblement, une assemblée sera convoquée (au collège ou un autre lieu s'il est toujours fermé) afin de planifier les élections et les divers dossiers en cours. Selon l'avis juridique de la CSN, les différentes lois régissant le syndicat et nos statuts et règlements, notamment l'article 26, permettent au comité exécutif de « *prendre position sur toute matière susceptible d'affecter la vie du Syndicat* ». En ce sens, le comité exécutif veillera à la bonne administration du syndicat.

3. Fonctionnement du comité exécutif durant la crise

Maxime Thibault présente le fonctionnement du comité exécutif : la tenue de deux à trois réunions à distance par semaine, la formation de sous-comités du comité exécutif et la tenue de réunions de comité pré-CRT et, éventuellement, du comité sur la tâche. Il est possible de prendre RDV avec un-e membre du comité exécutif. Une nouvelle adresse courriel a été créée, machineacafe@sppcm.org, pour reproduire le contexte de machine à café et recueillir les commentaires et préoccupations des membres.

4. Négo

Andréane St-Hilaire présente les faits saillants de la négociation du renouvellement de la convention collective au niveau sectoriel et central, notamment :

- La suspension des négos jusqu'au 5 avril (position syndicale commune des grandes centrales syndicales)
- Table centrale : Positions du CCSPP (suspension des négos pour 18 mois et hausses salariales durant cette période). Le gouvernement fait des offres au secteur de la santé et des services sociaux et une prolongation de trois ans des conventions collectives. Pas de front commun, mais une coordination serrée entre les grandes centrales ; huit tables centrales de négo qui négocient séparément avec le Conseil du trésor. Le blitz de négo et le délai imposé par le gouvernement ne tiennent pas la route et sont unanimement dénoncés par les instances syndicales. Étant donné la crise sanitaire et l'impossibilité de consulter de manière décisionnelle nos assemblées, le comité de négociation répond NON à l'appel à négocier une nouvelle convention en une semaine.
- Table sectorielle : La troisième vague de consultation de la FNEEQ sur les demandes sectorielles est suspendue. Le comité patronal de négociation des collègues (CPNC) a été mandaté de négocier une entente de principe « à coût nul » avant le 27 mars. La FNEEQ demande aussi une suspension des négos sectorielles.
- Aucun décret n'est pressenti pour l'instant malgré l'empressement du gouvernement à régler la négo.

Une campagne de télémobilisation a été lancée visant à prendre des photos de notre vie au quotidien et de montrer qu'on n'a pas le temps de négocier par les temps qui courent #AuFront + slogan de solidarité. Andréane invite les membres à faire parvenir leur photo à vpinfo@sppcm.org.

5. Reprise des cours et télé-enseignement

Nathalie Pilon présente un graphique du cycle des communications durant la crise entre le ministère et le gouvernement, la FNEEQ, la Fédération des cégeps et les directions des collèges, le SPPCM, les profs et des différentes directions du Collège. Les préoccupations et les enjeux soulevés par les profs permettent d'enrichir et d'influencer le Collège. Elles sont aussi adressées à la FNEEQ afin d'influencer le ministère. Les échanges avec le Collège se passent bien et sont fréquents. La reprise et l'enseignement à distance comportent de nombreux enjeux de relation de travail. Des discussions ont lieu entre le syndicat et la direction des ressources humaines afin de baliser la reprise des cours en période de pandémie et conclure une entente lors du prochain CRT qui aura lieu le 9 avril. Le projet d'entente a été écrit à partir d'un modèle élaboré par la FNEEQ afin d'assurer l'autonomie des profs, aucun prof ne pourra pas se voir imposer des mesures disciplinaires dans ce contexte, aucune évaluation de l'enseignement, de baliser les droits d'auteur, de baliser la rémunération des chargés-es de cours à la formation continue incluant la nouvelle préparation des cours à distances. Une autre entente a été conclue avec le Collège afin de baliser les travaux du CRT à distance durant la pandémie.

Isabelle Rivet présente les deux principes pédagogiques qui ont été défendus auprès du Collège, élaborés à la suite des nombreuses informations reçues des profs et discutés en comité pré-CRT, soit 1) la concertation entre les profs par département ou par groupes matières afin de se soutenir et se concerter sur la reprise et les plans de cours. Les adjoints-es seront accessibles aux profs et aux départements pour valider les choix professionnels. S'il y a un différend avec son adjointe, elle invite à contacter le syndicat. 2) L'équité entre les étudiants-es. Par souci d'équité, la direction des études veut être informée des étudiants-es qui ne donnent pas de nouvelles pour les contacter et être soutenus-es.

À la formation continue, tous les cours prévus à la session se poursuivent ou débiteront (ceux prévus débiter avant le 31 mai qui font partie de la session d'hiver). La FNEEQ confirme que le Collège a le droit de le faire.

La sanction des cours à l'hiver 2020 suscite beaucoup d'inquiétudes et de questions sur différentes mentions possibles : notes, incomplet permanent (ou temporaire), équivalent ou échec. Des clarifications et balises claires ont été demandées tant à la DÉ qu'au ministère. Des questions seront soumises aux départements afin de connaître leurs avis sur la sanction des cours, consensuels ou non, d'ici la fin de la semaine prochaine afin de les adresser à la DÉ.

6. Questions et réponses

Alexandre présente le déroulement de la période de questions.

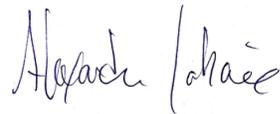
Questions et interventions.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h 41.



Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée



Alexandre Lahaie
Président